

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
JOIGNY
Place St André
89300 JOIGNY

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
SOCIETE FINANCIERE ABA
RUE EDOUARD BOUTIER

89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Dépôt effectué par :

MAZARS ET ASSOCIES
125-127 RUE DE MONTREUIL

75011 PARIS

Numéro RCS : JOIGNY B 395 143 050

<3806/94B00050>

Pièces déposées le 07/02/1997	Numéro : 9700027
PV CONSEIL ADMINISTRATION du 20/12/1996 - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR - CHANGEMENT DE P.D.G.	

BORDEREAU DE FRAIS

Total Exonéré Taxe.....	38,00	Total soumis à Tva.....	36,00
Montant Tva.....	7,42	TOTAL T.T.C.....	81,42

Le Greffier,


SOCIETE FINANCIERE ABA - SOFIABA

société anonyme au capital de 9.000.000 de Francs
divisé en 90.000 actions de 100 Francs
siège social : rue Edouard Boutier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS JOIGNY B 395 143 050

Séance du conseil d'administration du 20 décembre 1996

Extrait du procès-verbal

L'an mil neuf cent quatre vingt-seize,
et le vingt décembre à dix heures,
les membres du conseil d'administration se sont réunis sur convocation de leur
Président.

Sont présents ou représentés et ont signé le registre des présences :

M. Philippe VITRY, Président,
M. Emmanuel de CARVILLE, Administrateur,
Mme Hélène VITRY, administrateur,

seuls membres composant le conseil d'administration qui peut, en conséquence,
valablement délibérer.

Changement de Président

Après en avoir délibéré, le conseil nomme aux fonctions de **Président**, pour la durée de
son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre de l'an 2001, en remplacement de M. Philippe VITRY,
démissionnaire (qui conserve son mandat d'administrateur) :

. **M. Emmanuel GAULTIER DE CARVILLE** né le 10 mai 1956 à Compiègne (60)
demeurant 50, rue Champbertrand 89100 SENS.

M. Emmanuel GAULTIER DE CARVILLE remercie ses collègues de la confiance qu'ils
veulent bien lui témoigner et déclare accepter ces fonctions.

Il déclare, en outre, ne pas être en contradiction avec l'article 111 de la loi du 24 juillet
1966 limitant le nombre de mandats de Président du conseil d'administration.

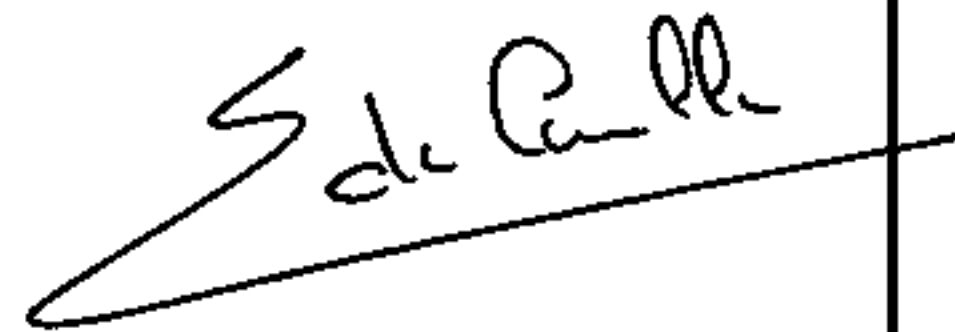
Dans l'exercice de ses fonctions, M. Emmanuel GAULTIER DE CARVILLE jouira des pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par la loi et les statuts.

.....

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités partout où besoin sera.

.....

*extrait certifié conforme,
Emmanuel de CARVILLE
Président*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel de Carville', is written over a horizontal line.